

FINANCIER LIVRIER

RÉSULTATS FINANCIERS

 2024

RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

DES RÉSULTATS ANNUELS HISTORIQUES PORTÉS PAR DES PERFORMANCES REMARQUABLES

Le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc s'est réuni le 17 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, pour examiner l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

FORTE PROGRESSION DE LA PERFORMANCE COMMERCIALE, AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE ET RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DES CRÉDITS +10,9 %

Crédit du Maroc renforce son rôle dans le financement de l'économie nationale et poursuit sa dynamique de croissance avec des emplois qui ont progressé, à fin décembre 2024, de 10,9 % pour s'établir à 56 622 MDH.

Les crédits aux entreprises continuent leur évolution pour atteindre 33 316 MDH, soit +13,6 %, grâce notamment aux performances enregistrées au niveau du crédit-bail et des crédits à l'équipement qui ont évolué respectivement de +64,4 % et +25,1 %.

De leur côté, les crédits aux particuliers ont évolué de +5 % à 21 260 MDH, avec une hausse de +11,7 % des encours du crédit à la consommation et de +3,6 % des encours du crédit à l'habitat.

RENFORCEMENT DE LA COLLECTE BILAN +10,1 %

Les ressources bilan ont poursuivi leur progression pour atteindre 56 998 MDH, enregistrant ainsi une hausse de 10,1 % par rapport à l'année 2023.

Cette performance émane de l'accroissement des ressources à vue et des dépôts à terme qui se sont hissés respectivement à 39 864 MDH et 5 915 MDH.

Pour leur part, les comptes d'épargne ont atteint 10 096 MDH à fin décembre 2024.

PROGRESSION DU PRODUIT NET BANCAIRE +12,9 %

Le produit net bancaire consolidé s'est apprécié de 12,9 % pour atteindre 3 303 MDH à fin décembre 2024. Cette performance est portée par l'ensemble des lignes métiers de la banque :

- la marge nette d'intérêt a évolué de 9,1 % en se situant à 2 428 MDH, portée par la bonne dynamique commerciale de la banque et ses filiales de leasing et d'offshoring.
- la marge sur commissions a progressé de 5,4 %, atteignant 460 MDH, grâce notamment au développement des activités des filières spécialisées, du cash management et du commerce international.
- le résultat des opérations de marché s'est apprécié de 41,7 %, pour s'établir à 504 MDH, profitant d'une dynamique soutenue des activités obligataires et change.

La contribution des filiales au produit net bancaire s'est appréciée de 9,5 %, avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de 202 MDH.

HAUSSE NOTABLE DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION +27,9 %

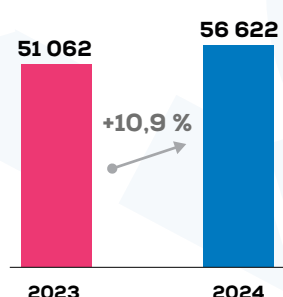
Le résultat brut d'exploitation s'est situé à 1 698 MDH en progression de 27,9 %, profitant notamment de l'effet combiné de l'évolution du produit net bancaire consolidé et de la maîtrise des charges d'exploitation.

Le coefficient d'exploitation s'est situé à 48,6 % en amélioration de 603 points de base par rapport à fin décembre 2023.

Hors éléments exceptionnels enregistrés en 2023 et 2024 (notamment un contrôle fiscal en 2023), le coefficient d'exploitation aurait connu une baisse de 497 points de base.

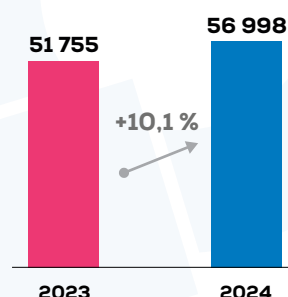
En termes d'investissement, Crédit du Maroc a engagé, durant l'année 2024, un montant total de 351 MDH qui a concerné principalement des investissements technologiques.

ENCOURS CRÉDITS

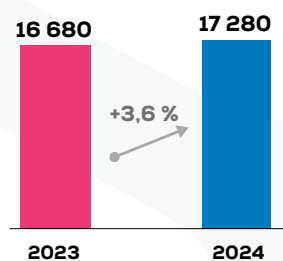


En millions de dirhams

ENCOURS RESSOURCES BILAN

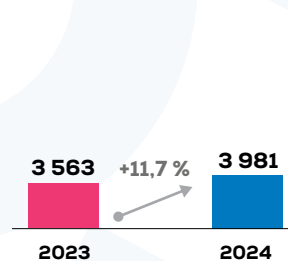


CRÉDITS HABITAT

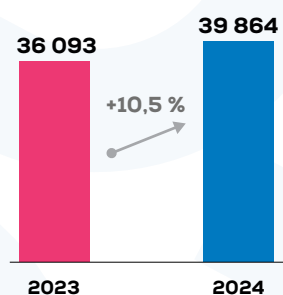


En millions de dirhams

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

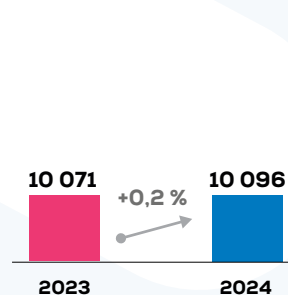


RESSOURCES À VUE

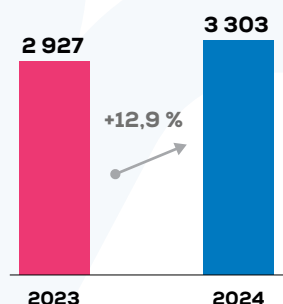


En millions de dirhams

RESSOURCES D'ÉPARGNE

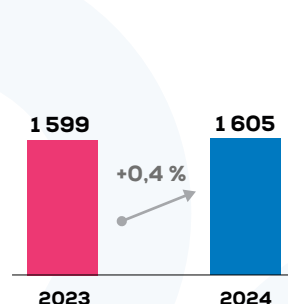


PRODUIT NET BANCAIRE



En millions de dirhams

CHARGES D'EXPLOITATION



AMÉLIORATION CONFIRMÉE DU COÛT DU RISQUE -10,5 %

Crédit du Maroc a poursuivi sa politique anticipative des risques. Le coût du risque à fin décembre 2024 est maîtrisé à 398 MDH, en baisse de 10,5 % par rapport à 2023.

Le taux de couverture des créances en souffrance s'est établi à 88,8 % en baisse de 52 points de base par rapport à 2023.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'est amélioré de 88 points de base, notamment en raison de la baisse de 1,6 % des créances en souffrance à 3 979 MDH.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE DE 47,3 %

Le résultat net part du groupe de Crédit du Maroc a enregistré une nette croissance de 47,3 % à 741 MDH, portée par la hausse du produit net bancaire consolidé et la maîtrise du coût du risque.

PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 41,70 dirhams par action.

UNE ANNÉE 2024 PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE ET LA CROISSANCE DURABLE

En 2024, Crédit du Maroc a poursuivi le déploiement de son plan stratégique « CDM Boost 2028 ». Porté par un nouveau positionnement autour de la famille, ce plan vise à accélérer la dynamique commerciale en s'appuyant sur trois piliers majeurs : la refonte de l'offre et des parcours clients, l'accélération de la transformation digitale et l'amélioration continue de l'expérience client.

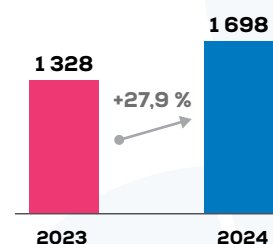
Crédit du Maroc a ainsi affirmé son positionnement de banque de la famille avec une offre compétitive, adaptée aux attentes évolutives de ses clients. La Banque a également poursuivi son engagement en faveur de l'innovation en enrichissant les fonctionnalités de son application bancaire. Crédit du Maroc a, d'un autre côté, été distingué, pour la deuxième année consécutive, par le titre 'Elu service client de l'année' dans la catégorie 'Banque conventionnelle'. Cette reconnaissance souligne la mise en œuvre réussie de sa stratégie centrée sur l'expérience client et l'excellence opérationnelle.

Sur un autre registre, la Banque a consolidé sa présence sur le marché financier avec le lancement de « CDM Capital Bourse », une nouvelle filiale dédiée aux marchés des capitaux.

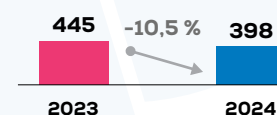
LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2024 :

- IFC et Crédit du Maroc signent un accord pour la mise en place d'une ligne de financement en faveur de Crédit du Maroc de 1 milliard de dirhams destinée à promouvoir le financement des PME, l'entrepreneuriat féminin et les projets verts dans le Royaume.
- Présentation des résultats annuels de Crédit du Maroc au 31 décembre 2023.
- Communiqué financier : Les résultats financiers au 31 mars 2024.
- Crédit du Maroc organise une rencontre autour du thème : « Les nouveaux mécanismes pour accélérer vos investissements ».
- Crédit du Maroc et Mastercard s'associent pour contribuer à faire avancer la transformation numérique au Maroc.
- Communiqué financier : Les résultats financiers au 30 juin 2024.
- Marchés publics : Crédit du Maroc et Finéa s'allient pour propulser les TPE et PME et faciliter leur accès aux marchés publics.
- Crédit du Maroc renouvelle sa certification ISO37001, version 2016 de son Système de Management Anti-Corruption (SMAC).
- Crédit du Maroc fait évoluer sa gouvernance pour accompagner ses nouvelles ambitions stratégiques.
- Communiqué financier : Les résultats financiers au 30 septembre 2024.
- La Notation de Crédit du Maroc confirmée par Moody's.
- Crédit du Maroc Elu service client de l'année 2025. Une consécration pour la 2ème année consécutive, dans la catégorie « Banque conventionnelle pour les particuliers ».

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

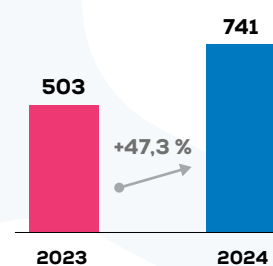


COÛT DU RISQUE



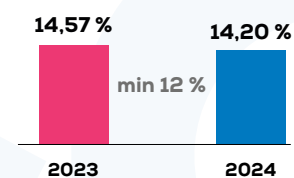
En millions de dirhams

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



En millions de dirhams

RATIO DE SOLVABILITÉ



Ces réalisations témoignent de la capacité de Crédit du Maroc à exécuter avec rigueur et ambition sa feuille de route, en consolidant ses fondamentaux et en poursuivant son engagement envers ses clients, ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes, pour une croissance durable et responsable.

Par ailleurs, l'offre de vente au public des actions de Crédit du Maroc, initiée par Holmarcom Finance Company, a connu un succès retentissant, affichant un taux de sursouscription qui a avoisiné les 18 fois. Ce résultat illustre l'attractivité de la vision stratégique de la Banque et la confiance des investisseurs dans sa trajectoire de croissance.

Contact Presse - Communication financière : Mouna Benrhanem - mouna.benrhanem@cdm.ma

Site web : www.creditdumaroc.ma - Centre de Relation Clients : 3232

Lien pour télécharger le livret financier : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/Rapport_financier_annuel_2024.pdf

النتائج الموطدة إلى غاية 31 دجنبر 2024

نتائج سنوية تاريخية بفضل المنجزات المتميزة المحققة

انعقد مجلس رقابة مصرف المغرب بتاريخ 17 مارس 2025، برئاسة السيد محمد حسن بنصالح، لدراسة النشاط والحسابات المحصورة إلى غاية 31 دجنبر 2024.

تطور قوي للأداء التجاري وتحسن القدرة الربحية وتعزيز الأسس المالية

تسارع نمو القروض بنسبة +10,9%

يعزز مصرف المغرب دوره في تمويل الاقتصاد الوطني، مواصلا ديناميته التنامية من خلال تطور الاستعمالات بنسبة +10,9% مع متم دجنبر 2024، لتصل إلى 56 622 مليون درهم.

في السياق ذاته، واصلت القروض الممنوحة للمقاولات تطورها لتبلغ 33 316 مليون درهم، أي بنسبة +13,6%، وذلك بفضل المنجزات المسجلة أساسا على مستوى القرض الإيجاري وقروض التجهيز التي ازدادت تواليًا بنسبتي +64,4% و +25,1%. وتطورت القروض الممنوحة للخواص بدورها بنسبة +5% لتصل إلى 21 260 مليون درهم، مع ارتفاع جاري قروض الاستهلاك بنسبة +11,7% و جاري قروض السكن بنسبة +3,6%.

تقوية موارد الحصيلة بنسبة +10,1%

استمرت موارد الحصيلة في منحها التصاعدي لتبلغ 56 998 مليون درهم، مسجلة بذلك ارتفاعا نسبته +10,1% مقارنة مع سنة 2023. ويعود هذا الأداء لارتفاع الموارد تحت الطلب والودائع لأجل الموارد التي ارتفعت تواليًا إلى 39 864 مليون درهم و 5 915 مليون درهم. وبلغت حسابات الادخار من جهتها 10 096 مليون درهم مع متم دجنبر 2024.

تطور الناتج الصافي البنكي بنسبة +12,9%

تعزز الناتج الصافي البنكي الموطد بنسبة +12,9% ليلبغ 3 303 مليون درهم مع متم دجنبر 2024. ويرجع الفضل في هذا الأداء لكافة المحاور المهنية للبنك، بحيث:

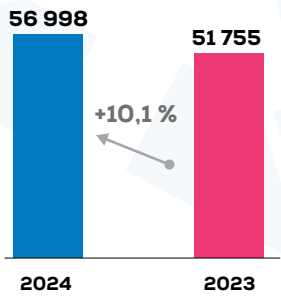
- تطور هامش الفائدة الصافي بنسبة +9,1% ليلبغ 2 428 مليون درهم، وذلك بفضل الدينامية التجارية الجيدة للبنك وشركاته التابعة المتخصصة في القرض الإيجاري وترحيل الخدمات (الأوفشورينغ).
- تطور هامش العمولات بنسبة +5,4% ليلبغ 460 مليون درهم، أساسا بفضل تطور أنشطة الفروع المتخصصة وخدمات تدبير النقد والتجارة الدولية.
- تحسن نتيجة عمليات السوق بنسبة +41,7%، لتصل إلى 504 مليون درهم، مستفيدة من الدينامية المتواصلة لأنشطة السندات والصرف.
- وتعززت مساهمة الشركات التابعة في الناتج الصافي البنكي بنسبة +9,5% مع تحقيقها لرقم معاملات إجمالي قدره 202 مليون درهم.

ارتفاع ملحوظ للنتيجة الإجمالية للاستغلال بنسبة +27,9%

بلغت النتيجة الإجمالية للاستغلال 1 698 مليون درهم بتطور نسبته +27,9%، مستفيدة بالأساس من التأثير المزدوج لتطور الناتج الصافي البنكي الموطد والتحكم في تكاليف الاستغلال. وبلغ معامل الاستغلال +48,6%، بتحسين قدره 603 نقطة أساس مقارنة مع متم دجنبر 2023.

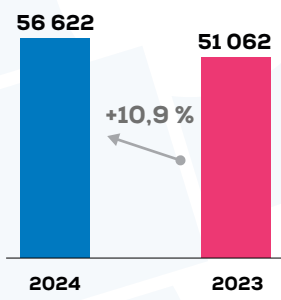
ودون احتساب العناصر الاستثنائية المسجلة في 2023 و 2024 (خصوصا المراقبة الضريبية في 2023)، سجل معامل الاستغلال انخفاضا نسبته 497 نقطة أساس. وخلال سنة 2024، قام مصرف المغرب بإنجاز استثمارات بمبلغ إجمالي قدره 351 مليون درهم همت أساسا الاستثمارات التكنولوجية.

جاريات الموارد



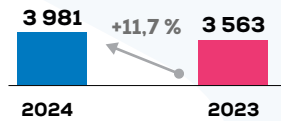
مليون درهم

جاريات الاعتمادات



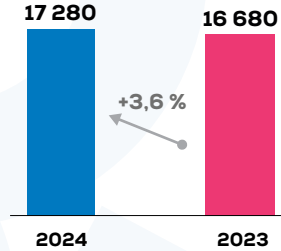
مليون درهم

قروض الاستهلاك



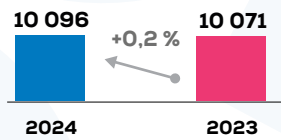
مليون درهم

قروض السكن



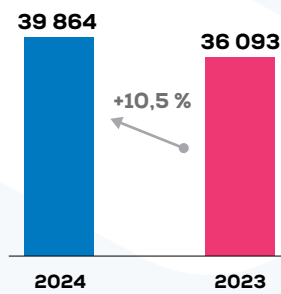
مليون درهم

موارد الادخار



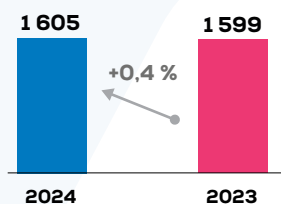
مليون درهم

موارد تحت الطلب



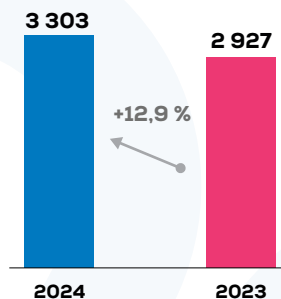
مليون درهم

تحملات الاستغلال



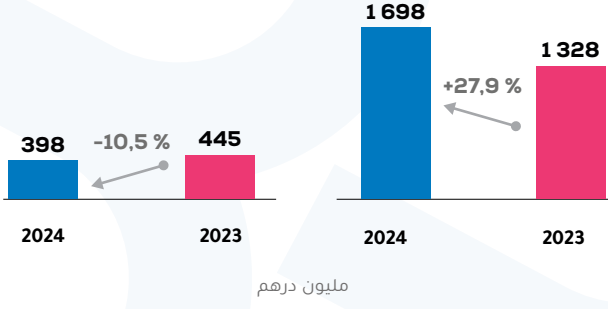
مليون درهم

الناتج الصافي البنكي

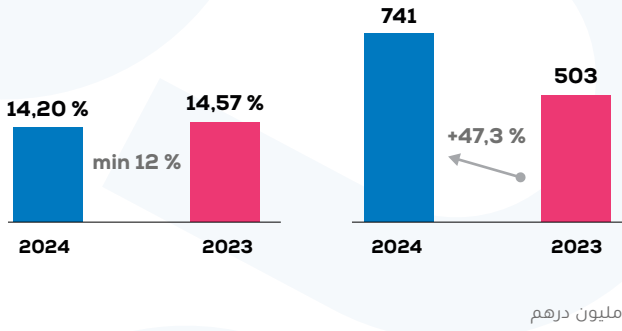


مليون درهم

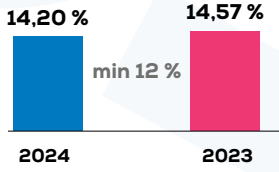
النتيجة الإجمالية للاستغلال



النتيجة الصافية



نسب الملاءة



تحسن مؤكد لتكلفة المخاطر بنسبة 10,5%

واصل مصرف المغرب سياسته الاستباقية للمخاطر. و مع متم دجنبر 2024، تم التحكم في تكلفة المخاطر لتصل إلى 398 مليون درهم، بانخفاض نسبته 10,5 % مقارنة مع سنة 2023.

وبلغت نسبة تغطية الديون معلقة الأداء 88,8 %، بانخفاض قدره 52 نقطة أساس مقارنة مع سنة 2023.

وتحسنت نسبة الديون المتعثرة والمتنازع بشأنها بـ 88 نقطة أساس، لا سيما بفعل انخفاض الديون معلقة الأداء بنسبة 1,6 % لتصل إلى 3 979 مليون درهم.

تعزيز القدرة على تحقيق الربح بنسبة 47,3%

سجلت النتيجة الصافية نصيب مجموعة مصرف المغرب نموا ملحوظا بنسبة 47,3 %، لتصل إلى 741 مليون درهم، وذلك أساسا بفعل نمو الناتج الصافي البنكي الموطد والتحكم في تكلفة المخاطر.

اقترح توزيع الربح

سيقترح مجلس الإدارة الجماعية على الجمعية العامة العادية توزيع ربيحة بمبلغ 41,70 درهم عن كل سهم واحد.

سنة 2024 تحت شعار التحول الاستراتيجي والنمو المستدام

في سنة 2024، واصل مصرف المغرب تنفيذ مخططه الاستراتيجي «CDM Boost 2028». وبفضل تركزه الجديد حول العائلة، يروم هذا المخطط تسريع الدينامية التجارية اعتماداً على ثلاث دعائم أساسية: مراجعة العرض ومسارات الزبناء، تسريع التحول الرقمي، والتحسين المستمر لتجربة الزبناء. من هذا المنطلق، أكد مصرف المغرب تركزه باعتباره بنكا للعائلة، من خلال تقديمه لعرض تنافسي يتماشى مع الاحتياجات المتطورة لزبنائه. كما واصل البنك التزامه لفائدة الابتكار من خلال إغناء وظائف وتطبيقه البنكي. ومن ناحية أخرى، تم ترويج مصرف المغرب للسنة الثانية على التوالي بجائزة «أفضل خدمة للزبناء خلال السنة» في فئة «البنوك التقليدية». ويبرز هذا الترويج التنفيذ الناجح لاستراتيجية البنك التي تضع تجربة الزبون و التميز التشغيلي في محور اهتماماتها. وعلى صعيد آخر، عزز البنك حضوره في السوق المالية مع إطلاق شركة تابعة جديدة تنشط في سوق الرساميل تحت اسم «CDM Capital Bourse».

لائحة البلاغات الصحافية لسنة 2024 :

- مؤسسة التمويل الدولية ومصرف المغرب يعززان شراكتهمما بتمويل قدره 100 مليون دولار لدعم المقاولات الصغرى والمتوسطة و ريادة الأعمال النسائية والمشاريع الخضراء.
- تقديم النتائج السنوية لمصرف المغرب عند متم 31 دجنبر 2023.
- بلاغ النتائج المالية عند متم 31 مارس 2024.
- مصرف المغرب نظم لقاءً حوارياً حول «الليات الجديدة لتسريع الاستثمارات».
- اتفاقية شراكة تجمع بين مصرف المغرب و ماستركارد للمساهمة في دعم التحول الرقمي في المغرب.
- بلاغ النتائج المالية عند متم 30 يونيو 2024.
- مصرف المغرب و Finéa، يوحدان جهودهما لتعزيز الشركات الصغيرة والمتوسطة وتسهيل ولوجهم إلى الصفقات العامة.
- مصرف المغرب يجدد شهادته ISO37001 نسخة 2016، لنظام إدارة مكافحة الفساد (SMAC).
- مصرف المغرب يحدث تغييرات في حكامته لدعم طموحاته الاستراتيجية الجديدة.
- بلاغ النتائج المالية عند متم 30 شتنبر 2024.
- التصنيف الائتماني للمغرب مؤكّد من قبل وكالة Moody's.
- ترويج مصرف المغرب بلقب أفضل خدمة للزبناء لعام 2025، تميز للسنة الثانية على التوالي في صنف «البنك للمستهلك».

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 DÉCEMBRE 2024.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés dans les dispositions du chapitre 4 du plan comptable des établissements de crédits.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- Les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les provisions ;
- Les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS9, IAS32 ET 39) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou

à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers. Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit du Maroc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

◆ Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

◆ Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

Actifs financiers

◆ Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette ; ou
- d'instruments de capitaux propres.

► Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé. On distingue trois modèles de gestion :

- Le **modèle de pure collecte** dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées.

- Le **modèle mixte** dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et

- Le **modèle de pure cession** dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test «Solely Payments of Principal & Interests» ou test «SPPI») :

Le test «SPPI» regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test «SPPI» peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

► Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test «SPPI».

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

► Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test «SPPI».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique «Provisionnement pour risque de crédit» (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

► Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test «SPPI». C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

► Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

► Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

► Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Cette option n'est pas retenue par le Groupe pour les instruments de capitaux propres.

Passifs financiers

◆ **Classement et évaluation des passifs financiers**
 Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

► Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

► Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Provisionnement pour risque de crédit

◆ Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Le Groupe comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues («*Expected Credit Losses*» ou «ECL») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS16 ; et
- Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

• Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe Crédit du Maroc.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- **1^{ère} étape (Bucket 1)** : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- **2^{ème} étape (Bucket 2)** : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- **3^{ème} étape (Bucket 3)** : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de «défaut» est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de «défaut» convient davantage à un instrument financier particulier.

Sur le périmètre «Grandes clientèles» : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en

principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Crédit du Maroc est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours en cohérence avec les règles prudentielles de BAM.

Le Crédit du Maroc s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour régulièrement et permettent d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Un premier niveau tenant en compte le contexte macro-économique global dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations

- Un deuxième niveau tenant en compte les spécificités du portefeuille du Crédit du Maroc.

• Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est appréciée depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit à classer les opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, nous prévoyons 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus.
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert.

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit du Maroc retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les titres, le Groupe Crédit du Maroc utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- **les titres notés «Investment Grade»**, en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- **les titres notés «Non-Investment Grade» (NIG)**, en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

• Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par «modification de contrat», sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par «refinancement», sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de «créance restructurée» est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de la Forbearance, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes de la Forbearance (nouveaux incidents par exemple).

Ainsi, lors d'une restructuration d'une exposition qui était en défaut, l'ECL correspondant est pris à maturité (*Bucket 2*).

Instruments financiers dérivés

◆ Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit du Maroc considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

◆ Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- **Niveau 1** : justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif.

- **Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Sont présentés en niveau 2 les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables.

- **Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

RESTRUCTURATIONS POUR CAUSE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels Crédit du Maroc a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans

d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

L'impact de la décote est calculé au moment de l'étude de restructuration et fait l'objet de comptabilisation et d'étalement lorsque les impacts sont significatifs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Familie	Durée d'amortissement	
	Standard*	Fourchette**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5 ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

* Les amortissements se feront sur la base des durées standards.

** Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- **Le modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- **Le modèle du coût amorti** : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- **Le modèle de la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

GOODWILL

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

OPÉRATIONS EN DEVISES

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en dirhams, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit du Maroc.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;

b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;

c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.

d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative et il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;

- il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents ;
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de

prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des

hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés. Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du *SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses)*, par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

Norme

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;
 - lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
 - lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
 - la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :
- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
 - les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

IFRIC23

L'interprétation IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe Crédit du Maroc a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation.

Pour le traitement de l'IFRIC 23, le Groupe CDM a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 235 047	2 265 791
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	4 785 186	2 596 910
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	3.5	4 544 070	2 366 801
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	241 116	230 109
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	675 103	1 054 279
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3.3	675 103	1 054 279
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Titres au coût amorti	3.2	915 291	1 397 240
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.2	5 665 530	6 012 399
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2	56 622 038	51 061 669
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'Impôt Exigible	3.8	5 830	3 253
Actifs d'impôt différé	3.8	149 903	159 789
Comptes de régularisation et autres actifs	3.4	586 707	422 280
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 497 883	1 495 747
Immobilisations incorporelles	3.6	912 374	795 981
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		74 050 891	67 265 338

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		702	884
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.9	25 134	15 984
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.9	25 134	15 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.1	1 738 769	1 137 272
Dettes envers la clientèle	3.1	56 997 885	51 755 426
Titres de créance émis	3.1	3 180 479	3 424 402
Passifs d'impôt exigibles	3.8	189 008	125 097
Passifs d'impôt différé	3.8	5 003	17 885
Comptes de régularisation et autres passifs	3.4	2 243 448	1 891 556
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	554 447	565 955
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 237 163	1 250 969
Capitaux propres		7 878 853	7 079 907
Capital et réserves liées		4 823 451	4 346 514
Réserves consolidées		2 273 030	2 197 909
Part du groupe		2 273 030	2 147 334
Part des minoritaires		-	50 576
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		41 423	37 259
Part du groupe		41 423	37 259
Part des minoritaires		-	-
Résultat net de l'exercice		740 949	498 225
Part du groupe		740 949	503 089
Part des minoritaires		-	-4 864
TOTAL		74 050 891	67 265 338

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.2	3 147 045	2 821 107
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2.2	718 942	595 229
Marge d'Intérêt		2 428 102	2 225 878
Commissions (Produits)	2.3	532 188	494 917
Commissions (Charges)	2.3	72 175	58 490
Marge sur Commissions		460 013	436 427
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.5	502 538	355 432
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		487 073	343 380
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		15 465	12 052
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.6	1 264	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		1 264	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités		31 691	20 666
Charges des autres activités		120 427	111 487
PRODUIT NET BANCAIRE		3 303 182	2 926 916
Charges générales d'exploitation		1 345 385	1 365 976
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		259 704	232 914
Résultat Brut d'Exploitation		1 698 093	1 328 026
Coût du risque	2.1	-398 408	-445 294
Résultat d'Exploitation		1 299 685	882 732
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	-6 142	-4 425
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		1 293 543	878 307
Impôts sur les résultats	3.8	552 594	380 083
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		740 949	498 225
Intérêts minoritaires		-	-4 864
Résultat net Part du groupe		740 949	503 089
Résultat par action		68,09	46,23
Résultat dilué par action		68,09	46,23

(En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	1 293 543	878 307
Résultat net des activités abandonnées	-	-
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	259 704	232 914
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	19 854	289 796
+/- Dotations nettes aux provisions	-6 202	-41 381
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-6 142	-4 425
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-15 728	11 890
+/- Autres mouvements	-148 600	-102 184
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	102 885	386 610
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 397 202	-3 644 519
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-311 170	356 201
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 305 325	-465 570
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	297 360	595 979
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	-
- Impôts versés	-558 455	-396 449
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	519 612	-3 554 358
Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 916 040	-2 289 440
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-372 091	-441 626
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-372 091	-441 626
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	104 799	200 138
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-242 000	1 800 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-137 201	2 000 138
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	308	-2 924
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 407 056	-733 852

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 525 258	3 259 110
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 265 415	1 868 563
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	259 842	1 390 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 932 314	2 525 258
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 235 491	2 265 415
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 696 823	259 842
Variation de la trésorerie nette	1 407 056	-733 852

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 088 121	2 766 149	-	2 444 050	10 567	-	6 308 887	50 576	6 359 463
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-293 793	-	-	-293 793	-	-293 793
Autres	-	492 244	-	-	-	-	492 244	-	492 244
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	503 089	-	-	503 089	-4 864	498 225
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	31 099	-	31 099	-	31 099
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-4 406	-	-4 406	-	-4 406
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-2 924	-	-	-2 924	-	-2 924
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-2 924	26 693	-	23 768	-	23 768
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 088 121	3 258 393	-	2 650 422	37 259	-	7 034 195	45 712	7 079 907
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-372 138	-	-	-372 138	-	-372 138
Autres	-	476 937	-	-	-	-	476 937	-	476 937
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	740 949	-	-	740 949	-	740 949
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	839	-	839	-	839
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 325	-	3 325	-	3 325
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	308	-	-	308	-	308
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	155	-	-	155	-	155
Autres	-	-	-	-	4 164	-	4 164	-	4 164
Variations de périmètre	-	-	-	-5 718	-	-	-5 718	-45 712	-51 429
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 088 121	3 735 329	-	3 013 979	41 423	-	7 878 853	-0	7 878 853

**RÉSULTAT NET, GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	740 949	498 225
Éléments recyclables en résultat net :	1 148	28 175
Écarts de conversion	308	-2 924
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 718	50 292
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	879	19 193
Éléments non recyclables en résultat net :	3 325	-4 116
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	5 306	-6 929
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	1 981	-2 813
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 473	24 058
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	745 422	522 283
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	745 422	527 147
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-	-4 864

NOTES ET ANNEXES IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses

actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en dirhams en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en dirhams, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe CDM. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2024.

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2024

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation ^(*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital Bourse	15 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc International		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Établissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

LA GOUVERNANCE

Depuis le 24 septembre 1999, Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Directoire et un Conseil de Surveillance, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle. Le Directoire dirige et gère la Banque sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les limites du cadre fixé par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi 17-95 »), la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (la « Loi Bancaire ») et les statuts de la Banque.

1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. Composition du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 15 des statuts de Crédit du Maroc, le Conseil de Surveillance est composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de quinze membres, nommés par l'Assemblée Générale et pouvant être renouvelés ou révoqués par cette dernière.

Au 31 décembre 2024, le Conseil de Surveillance est composé de sept membres.

Prénom et nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours	Membre d'un Comité
Mohamed Hassan BENSALAH	Président du Conseil	12/2022	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-
Karim CHIOUAR	Membre du Conseil	12/2022	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A et R
Zouhair CHORFI ⁽²⁾	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	C et R
AtlantaSanad S.A. représentée par Madame Fatima Zahra BENSALAH ⁽⁴⁾	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	C
Holmarcom Finance Company S.A. représentée par Madame Lamiae KENDILI	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A
Mohammed Ali KADIRI ^(1, 3)	Membre indépendant du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A et C
Nadine KONISKI-ZIADÉ ⁽¹⁾	Membre du Conseil	03/2024	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	R

(A) Comité d'Audit.

(R) Comité des Risques.

(C) Comité de Nomination et de Rémunération.

(1) Membre indépendant.

(2) Président par intérim du Comité des Risques.

(3) Président du Comité d'Audit.

(4) Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

1.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés.

a) Rôle et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application des dispositions légales et statutaires

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, et s'appuie sur des Comités spécialisés détaillés ci-après. A ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

b) Rôles et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, d'une part, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

1.3. Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance, conformément à la Loi Bancaire 103-12, a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-Comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques et

au sein du Comité d'Audit, un sous-Comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen, destinées à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à date, aucun comité de ce type autre que ceux sus-cités.

2. LE DIRECTOIRE

2.1. Composition du Directoire

Selon l'article 14.1 des statuts de la Banque, le Directoire est constitué de deux à sept membres désignés par le Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2024, le Directoire est composé des quatre membres suivants :

Nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours
Ali BENKIRANE	Président du Directoire	Conseil de Surveillance du 06/12/2022	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Said JABRANI	Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale	Conseil de Surveillance du 07/03/2023	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Younes LAHLOU	Membre du Directoire en charge du Fonctionnement	Conseil de Surveillance du 07/11/2023	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
ALI CHORFI	Membre du Directoire en charge du Corporate & Investment Banking	Conseil de Surveillance du 18/09/2024	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026

2.2. Fonctionnement du Directoire

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

a) Rôle et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts du Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

b) Rôles et pouvoirs du Directoire en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

2. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

2.1 Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc. Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Étude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes réglementaires.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients

segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assuré par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis », il est pris en charge par la Direction du Recouvrement qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Le système de notation du Crédit du Maroc est backtesté annuellement.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard&Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles : Les contreparties présentant des signes de fragilité sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

- Le Front Office

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la DGA Corporate du pôle Développement.

- Le Middle Office

Le Middle Office assure les contrôles et le respect des limites fixées par les Risques.

- Le Back-Office

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

Pôle RMF (Risques de Marché et Financier)

En matière de suivi et de contrôle des activités de la Salle des Marchés, RMF a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...);
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le middle office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises.

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle des Risques de Marché et Financier a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison ;
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les

transactions sont effectuées via un système DVP (Delevering Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des **limites individuelles** sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil Global View Risk alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, GVR calcule aussi de manière automatisée des stress historiques (crises de 1994, de 1997, subprimes, Covid-19, etc.) selon des chocs observés qui sont paramétrés dans l'outil, ainsi que des stress hypothétiques (resserrement liquidité, tensions internationales, etc.).

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans un autre outil et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Des travaux de remplacement de GVR et de CADRE par un outil disposant des mêmes fonctionnalités sont en cours afin d'autonomiser le CDM avant la fin du premier semestre 2023.

Ségrégation des Banking et Trading books

Afin d'assurer d'une gestion saine et prudente de sa Trésorerie ainsi que de la couverture de ses risques propres, le Crédit du Maroc a mis en place une réorganisation de ses portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- la maîtrise du coût des risques opérationnels ;
- la prévention des grands risques ;
- l'optimisation de la couverture des risques ;
- l'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La composante organisationnelle

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et le Comité des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la Direction Gestion Financière qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global (RTIG)

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

La mesure du RTIG fait appel à une approche statique, basée sur plusieurs modèles afin de transformer les données mensuelles en indicateurs de risque quantifiables sur toute la durée de vie future du bilan.

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours et taux de cession interne associés) dans une devise donnée.

Le Risque de Taux d'Intérêt Global est la résultante de différentes composantes de risque qui sont notamment représentées par des gaps :

- Un risque directionnel sur opérations à taux fixe : Le gap « Taux fixe »
- Un risque optionnel sur les options explicites (caps, floors...) si la banque a développé des modèles d'options, et implicites s'agissant notamment des remboursements anticipés sur les crédits
- Un risque de base sur les opérations à taux révisable et variable induit par des dé-corrélations entre les index : Les gaps d'Index

Bank Al-Maghrib a publié en mars 2021 une nouvelle circulaire qui encadre la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire et fixe de nouvelles exigences en matière de fonds propres économiques. Cette circulaire est entrée en vigueur en juin 2021.

Les principaux changements introduits par cette nouvelle réglementation qui impacte considérablement l'appréciation du risque de taux du Banking Book :

- Les postes non sensibles aux taux d'intérêts notamment les Fonds Propres de Base, les titres de transactions, les titres de négociation ainsi que leurs ressources de marché ne sont pas pris en compte dans l'exposition au risque de taux.
- Les flux de Trésorerie prévisionnels sont ventilés sur 20 tranches de maturités.
- La limite réglementaire sur les Fonds Propres est revue à la baisse passant de 20% des fonds propres globales à 15% des fonds propres de catégorie 1 (CET1). A noter que le régulateur a prévu une période transitoire pour le respect du minimum réglementaire sur le $\Delta E\dot{V}e$: 20% des FP globales au 31-12-21, 20% des FP CET1 au 31-01-22, 15% des FP CET1 au 01-01-23.
- L'identification du risque de base en précisant pour les instruments à taux variables, la date de révision, la référence considérée pour l'indexation et les taux appliqués.
- Le calcul de la durée de vie moyenne des flux du bilan et du hors bilan actualisés, conformément à une formule de durée spécifique.
- L'application de 6 scénarii de chocs de taux d'intérêt sur trois devises : MAD / EUR / USD.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées.

Le risque de liquidité

Il est défini comme étant le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Il peut prendre deux formes :

- **Risque d'illiquidité** : se traduisant par l'incapacité de la banque à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts ;
- **Risque de transformation** : où le terme des emplois est en général supérieur au terme des ressources, transformation inhérente à l'activité bancaire.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
 - **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
 - **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).
- L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.
- Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le Comité ALM a pour fonction de :
- Approuver la stratégie globale en matière de gestion du risque de liquidité
 - Gérer la trésorerie MLT de la banque
 - Mettre en place une approche pour mesurer et suivre du risque de liquidité
 - Etablir un système de limites appropriées encadrant les principaux indicateurs utilisés
 - Veiller à ce que des simulations de scénarios de stress soient effectuées en vue d'évaluer la capacité de la banque à faire face à des situations de crise de liquidité
 - Décider du plan d'urgence destiné à être mis en œuvre en cas de tensions ou de crises de liquidité
 - Prévoir les instruments et les stratégies de couverture du risque de liquidité
 - Définir le système de reporting dans les situations normales ou de crise de liquidité
 - Veiller au respect des coefficients réglementaires, dont le Liquidity Coverage Ratio (LCR).

En plus du Comité ALM trimestriel, un Comité Trésorerie mensuel a été instauré en janvier 2016 avec pour objectif, entre autres, de piloter de façon opérationnelle la trésorerie court terme de la banque.

Conventions d'écoulement

Les modèles ALM au sein de la banque suivent une logique de « Run Off » à partir d'un bilan constaté à la date de calcul. Cette approche permet d'avoir une vision sur l'écoulement du bilan dans le temps et d'avoir une mesure précise de la marge sous une hypothèse de cessation d'activité dénuée de toute

prise en compte d'une production commerciale ou activité financière future.

Les règles d'écoulement se fondent sur une approche segmentée des encours. Par cette segmentation, elles s'appuient sur la définition de populations homogènes en termes de « comportement » (au sens statistique).

Ces modèles sont le socle commun à la mesure des risques de taux et de liquidité et au pilotage de la marge. Ils servent :

- d'une part pour le calcul du RTIG et donc influencent les prises de décisions en matière de couverture.
- d'autre part pour le calcul des taux de cession internes entre le pool commercial et le pool ALM. A ce titre, ils déterminent les marges analytiques des crédits et de la collecte.

Les modèles ALM, calibrés et revus annuellement, doivent minimiser le risque de sur-couverture ; dans ce sens l'étude statistique a pour principaux objectifs :

- Éliminer le risque de concentration : Si une faible fraction de clients détient une forte proportion de l'encours, l'encours global est susceptible de chuter brutalement de façon imprédictible. La règle de prudence demande donc à ce que cette fraction d'encours soit retirée (part volatile).
- Tenir compte des cycles / saisonnalités : Si l'historique d'encours présente des saisonnalités, la variable « solde des comptes » sera remplacée par « moyenne glissante des soldes des comptes », cette moyenne étant calculée sur une période suffisamment longue pour s'affranchir des effets de cycle.
- Conserver la pertinence sur la durée afin de garder une logique commerciale d'écoulement.

Risque de change (Banking Book)

Le risque de change du Banking book est suivi et géré par le Comité ALM qui prend connaissance des expositions et de leur évolution à travers les reportings trimestriels mis en place.

La fonction ALM suit l'ensemble des positions de change de la banque, à l'exception des positions gérées dans le cadre des activités de trading, et ce dans le cadre des normes internationales relatives à la mesure et l'encadrement du risque de change.

Dans le cadre du risque de change, le Comité ALM a comme principaux objectifs :

- Analyser le risque
- Valider la proposition de limites et leur compatibilité avec les limites globales et réglementaires
- Vérifier le respect de ces limites
- Valider les propositions de gestion.

Les Positions de Change Opérationnelles (PCO) peuvent se mesurer en méthode « flux » ou « stock ». Pour le Crédit du Maroc, cette position se compose des positions de change virement bilan et hors bilan de la clientèle, ainsi que l'encaisse en billets de banque.

Les positions de change structurelles (PCS) résultent principalement des prises de participations dans des établissements en devises étrangères. A noter, toutefois, l'exception des participations en devise comptabilisées à la JVR (juste valeur par résultat) qui sont à prendre en compte dans la position de change opérationnelle et non structurelle dans la mesure où la position de change induite est réévaluée par contrepartie du compte de résultat. Pour le Crédit Du Maroc, cette position se compose de la position en USD sur les titres de participation de la filiale « CDM International » qui fait l'objet d'un encadrement par une limite globale en montant.

Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré dans ATLAS, outil opérationnel depuis 2008.

3. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE BÂLE

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

4. PERSPECTIVES

Le Crédit du Maroc compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc..) ;
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...
- Renforcer la capacité d'anticipation des risques.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation sont engagés selon un planning établi par une équipe projet et validé par le Comité de pilotage des risques, présidé par le Président du Directoire.

5. GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DU GROUPE

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline du marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs du marché d'apprécier les éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Crédit du Maroc à son profil de risque.

5.1 Composition des Fonds Propres

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

Les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

5.2 Ratio de Solvabilité

Au 31 Décembre 2024, les ratios du Groupe se présentant comme suit :

Évolution Ratio de solvabilité

(en milliers de dirhams)

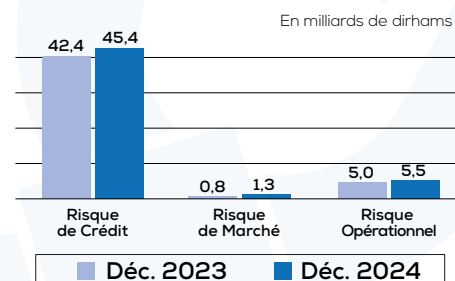
	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres de catégorie 1	6 629 034	5 986 956
Total fonds propres	7 401 240	7 008 784
Risques pondérés	52 128 896	48 101 656
Ratio sur fonds propres de base (T1)	12,72%	12,45%
Ratio de solvabilité	14,20%	14,57%

5.3 Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Crédit du Maroc

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion
Risque de crédit	x	Méthode standard
Risque de marché	x	Méthode standard
Risque opérationnel	x	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du Crédit du Maroc



Détail et variation des RWA

(en milliers de dirhams)

	déc-23		déc-24		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	42 375 958	3 390 077	45 358 894	3 628 712	2 982 936	238 635
Dont Souverain	8 167	653	66 078	5 286	57 911	4 633
Dont Établissements	2 870 776	229 662	1 968 774	157 502	-902 002	-72 160
Dont Entreprises	26 987 922	2 159 034	30 885 736	2 470 859	3 897 814	311 825
Dont Clientèle de détail	9 696 433	775 715	9 915 822	793 266	219 388	17 551
Risque de Marché	755 608	60 449	1 272 009	101 761	516 400	41 312
Risque Opérationnel	4 970 090	397 607	5 497 993	439 839	527 903	42 232
Total	48 101 656	3 848 133	52 128 896	4 170 312	4 027 240	322 179

1. Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus par la réglementation. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les suretés et pondérée par le taux de pondération.

Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit.

2. Risque de marché

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette, sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité.

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en Fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Détail Risque de marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	31/12/2023	31/12/2024
Risque de taux	44 534	91 039
Risque spécifique de taux	2 487	892
Risque général de taux	42 047	90 147
Risque de change	15 914	10 722
Total	60 449	101 761

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide des PNB annuels des trois derniers exercices en utilisant la méthode des indicateurs de base.

L'exigence en fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des trois derniers exercices.

5.4 ICAAP (Internal Capital Adequacy Process)

Le processus d'évaluation et d'adéquation du capital interne est un processus qui vise, d'une part à assurer en permanence un équilibre entre les fonds propres de la banque et l'ensemble des risques encourus, et anticiper tout déséquilibre pouvant nuire à sa viabilité financière et la continuité de son activité et d'autre part, à mettre en œuvre les solutions de rétablissement appropriées.

C'est un processus qui apporte une contribution substantielle à l'évaluation :

- Du modèle d'activité de la banque
- De la gouvernance interne et la gestion globale des risques
- Des risques majeurs – appétence aux risques
- Des exigences en capital réglementaire et interne
- Du pilotage des fonds propres prudentiels (pilier 1 et 2)

La démarche ICAAP est un processus en enrichissement continu, qui évolue à la demande des dirigeants, pour prendre en compte les évolutions réglementaires (Directive 3/W/2021 et exigences croissantes de BAM) et intégrer les meilleures pratiques internationales.

Le cadre général d'appétence aux risques présente l'ICAAP comme l'un de ses dispositifs opérationnels clés.

Pour l'exercice ICAAP 2021, ce cadre a été respecté et enrichi. Ainsi, le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé des évolutions significatives de l'ICAAP, les comptes rendus du Comité des risques lui ont été régulièrement faits. Les dernières évolutions de l'ICAAP ont été inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Directoire.

L'appropriation du dispositif s'est enfin renforcée via :

- Une formation ICAAP dispensée aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance en 2021 ;
- Une prise en charge renforcée par la Direction Financière, qui assure la centralisation du dispositif ICAAP, et qui a réalisé, sur l'exercice écoulé, d'importants travaux d'amélioration et de renforcement du dispositif (Cf. Evolutions majeurs intégrées dans le dispositif ICAAP 2021) ;
- Un appui technique d'un cabinet externe dans une perspective d'amélioration continue du dispositif ICAAP et afin d'intégrer les meilleures pratiques internationales.
- Les éléments clés de l'ICAAP sont intégrés aux états de reporting adressés aux instances dirigeantes, ainsi qu'au Conseil Surveillance, et enrichis d'une dimension prospective régulièrement actualisée.

COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-136 142	-55 163
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-18 859	6 680
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	306	3 634
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-19 392	2 695
Engagements par signature	227	350
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-117 283	-61 843
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-105 138	-62 000
Engagements par signature	-12 145	157
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	220 464	-198 844
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	189 849	-195 617
Engagements par signature	30 614	-3 228
Autres actifs	-85 479	-38 509
Risques et charges	-21 641	-23 524
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-22 798	-316 040
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-393 850	-154 376
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	18 115	25 122
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	125	-
Coût du risque de crédit	-398 408	-445 294

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Sur opérations internes	-	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	63 113	-	63 113	69 438	-	69 438
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	9 167	3 408	5 759	16 807	4 316	12 491
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	420 804	65 765	355 038	378 271	51 751	326 520
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	39 105	3 002	36 103	30 401	2 424	27 978
Produits nets des commissions	532 188	72 175	460 013	494 917	58 490	436 427

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-6 142	-4 425
Plus values de cession	1 553	40
Moins value de cession	-7 695	-4 465
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-6 142	-4 425

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (2.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes reçus	2 401	5 575
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	170 954	54 357
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	-12 944	6 477
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	342 127	289 023
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	502 538	355 432

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (2.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 264	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 264	-

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS (2.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Sur les actifs financiers au coût amorti	3 078 799	2 745 113
Opérations avec les établissements de crédit	247 939	219 240
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	2 715 412	2 442 194
Opérations de location-financement	115 448	83 679
Titres de dettes	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	57 861	62 942
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	57 861	62 942
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	10 385	13 052
Produits d'intérêts	3 147 045	2 821 107
Sur les passifs financiers au coût amorti	526 063	479 014
Opérations avec les établissements de crédit	75 900	117 343
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	450 163	361 671
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	192 879	116 215
Charges d'intérêts	718 942	595 229

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	301 338	614 030
Emprunts de trésorerie au jour le jour	200 014	-
Emprunts de trésorerie à terme	248 312	326 783
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension à terme	-	-
Emprunts financiers	780 339	37 320
Autres	208 765	159 139
Valeur au bilan	1 738 769	1 137 272

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	39 853 887	36 071 327
Comptes à terme	5 915 437	3 993 319
Comptes d'épargne	10 095 790	10 070 845
Autres comptes créditeurs	1 132 771	1 619 935
Valeur au bilan	56 997 885	51 755 426

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	-	-
Certificats de dépôt	3 180 479	3 424 402
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	3 180 479	3 424 402

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 665 530	6 012 399
Prêts et créances sur la clientèle	56 622 038	51 061 669
Titres de dettes	915 291	1 397 240
Valeur au bilan	63 202 858	58 471 308

TITRES AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	915 291	1 397 240
Total	915 291	1 397 240
Dépréciations	-	-
Valeur au bilan	915 291	1 397 240

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	3 914 718	3 455 408
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	3 914 718	3 455 408
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-	-
Valeurs reçues en pension	1 308 562	2 201 870
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	447 429	359 336
Valeur brute	5 670 710	6 016 614
Dépréciations	-5 180	-4 215
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 665 530	6 012 399
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Comptes ordinaires	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit du Maroc	-	-
Valeur au bilan	5 665 530	6 012 399

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 093 965	12 320 104
Autres concours à la clientèle	40 956 222	37 016 848
Valeurs reçues en pension	1 633 453	1 087 882
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	2 969 414	2 733 370
Valeur brute	57 653 054	53 214 603
Dépréciations	-3 548 988	-3 627 722
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	54 104 067	49 586 881
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	649 448	494 767
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	2 019 366	1 185 098
Valeur brute	2 668 814	1 679 865
Dépréciations	-150 843	-148 678
Valeur nette des opérations de location-financement	2 517 971	1 531 187
Valeur au bilan	56 622 038	51 061 669

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9 (3.2)

(En milliers de DH)

31/12/2024	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	676 297	-	-	1 194	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	676 297	-	-	1 194	-	-
Actifs financiers au coût amorti	57 378 262	5 298 140	4 231 467	191 606	522 581	2 990 823
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	5 445 676	225 034	-	5 134	46	-
Prêts et créances sur la clientèle	51 017 295	5 073 106	4 231 467	186 473	522 535	2 990 823
Titres de dettes	915 291	-	-	-	-	-
Actifs financiers	58 054 558	5 298 140	4 231 467	192 800	522 581	2 990 823
Engagements Hors bilan	4 484 225	236 494	166 012	14 426	44 256	155 377

31/12/2023	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 055 779	-	-	1 500	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	1 055 779	-	-	1 500	-	-
Actifs financiers au coût amorti	52 306 681	5 650 246	4 294 996	174 488	417 444	3 188 682
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	5 791 580	225 034	-	4 202	13	-
Prêts et créances sur la clientèle	45 117 861	5 425 212	4 294 996	170 287	417 431	3 188 682
Titres de dettes	1 397 240	-	-	-	-	-
Actifs financiers	53 362 459	5 650 246	4 294 996	175 988	417 444	3 188 682
Engagements Hors bilan	4 073 638	265 724	213 142	14 653	32 112	185 992

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (3.3)

(En milliers de DH)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	675 103	2 267	-	1 054 279	548	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-
Total	675 103	2 267	-	1 054 279	548	-

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2024	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	676 832	2 267	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-1 729	-	-
Total des titres de dettes	675 103	2 267	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	675 103	2 267	-
Impôts	-	-890	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	1 377	-

31/12/2023	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	1 063 414	548	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-9 135	-	-
Total des titres de dettes	1 054 279	548	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 054 279	548	-
Impôts	-	-211	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	337	-

COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS (3.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	3 136	2 955
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5 297	-
Comptes d'encaissement	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	44 547	16 185
Autres débiteurs et actifs divers	533 727	403 139
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	586 707	422 280
Dépôts de garantie reçus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	58 200	79 856
Comptes d'encaissement	-	-
charges à payer et produits constatés d'avance	502 515	367 800
Autres créditeurs et passifs divers	1 682 733	1 443 901
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 243 448	1 891 556

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Actions et autres titres à revenu variable	206 737	195 774
Titres de participation non consolidés	34 380	34 335
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	241 116	230 109

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	4 526 650	2 339 859
Effets publics et valeurs assimilées	4 169 783	2 014 378
Obligations et autres titres à revenu fixe OPCVM	356 867	325 480
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	17 420	26 942
Valeur au bilan	4 544 070	2 366 801

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 544 070	2 366 801
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	241 116	230 109
Instruments de capitaux propres	241 116	230 109
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	4 785 186	2 596 910
Dont Titres prêtés	-	-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Valeur comptable totale (de toutes les immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	1 671 127	2 710 542	1 404 112	2 622 287
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	758 752	1 212 659	608 131	1 126 540
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde de clôture au 31.12.2023	95 843	91 437	232 756	-	145 919	565 955
Dotations	35 193	7 029	12 145	-	28 604	82 971
Montants utilisés	23 363	-	-	-	8 921	32 283
Montants non utilisés repris au cours de la période	11 172	177	30 841	-	14 700	56 890
Autres mouvements	-	-5 306	-	-	-	-5 306
Solde de clôture au 31.12.2024	96 502	92 983	214 060	-	150 902	554 446

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants	5 830	3 253
Impôts différés	149 903	159 789
Actifs d'impôts courants et différés	155 733	163 043
Impôts courants	189 008	125 097
Impôts différés	5 003	17 885
Passifs d'impôts courants et différés	194 011	142 982
Charge d'impôts courants	558 455	396 449
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-5 861	-16 367
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	552 594	380 083

Le taux effectif d'impôt	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	740 949	498 225
Charges d'impôt sur les bénéfices	552 594	380 083
Taux d'impôt effectif moyen en %	42,72%	43,27%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'impôt en vigueur en %	39,25%	38,50%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	3,47%	4,77%
Taux d'impôt effectif moyen	42,72%	43,27%

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR) (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2023	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2024
Immobilier				
Valeur brute	105 212	20 073	-	125 284
Amortissements et dépréciations	-54 101	-11 883	10 456	-55 528
Total Immobilier	51 111	8 190	10 456	69 756
Mobilier				
Valeur brute	17 095	-383	-	16 712
Amortissements et dépréciations	-9 334	-3 445	-	-12 779
Total Mobilier	7 761	-3 828	-	3 933
Total Droits d'utilisation	58 872	4 362	10 456	73 689

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION (PRENEUR) (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles	1 497 883	1 495 747
dont : Droits d'utilisation des contrats de location	73 689	58 872

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	2 243 448	1 891 556
dont : Dettes locatives	76 828	62 303

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et charges assimilées	-718 942	-595 229
dont : Charges d'intérêts sur dettes locatives	-2 009	-1 000
Charges générales d'exploitation	-1 345 385	-1 365 976
dont : Charges relatives aux contrats de location court terme et de faible valeur	-3 472	-6 097
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-259 704	-232 914
dont : Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-15 328	-18 432

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.9)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 134	15 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	25 134	15 984

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (3.9)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	25 134	15 984
Valeur au bilan	25 134	15 984

TRANSFERT PAR BUCKETS DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES CLIENTÈLE

(En milliers de DH)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de Valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes					
Au 31 décembre 2023	45 117 861	-170 287	5 425 212	-417 431	4 294 996	-3 188 682	54 838 069	-3 776 400	51 061 669
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-742 709	-34 771	269 449	-97 279	473 260	-627 833	-	-759 883	-
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-1 413 349	15 738	1 413 349	-133 281	-	-	-	-117 543	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	914 158	-52 303	-914 158	8 695	-	-	-	-43 609	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-259 866	1 910	-294 628	33 888	554 494	-681 770	-	-645 971	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	16 348	-116	64 886	-6 581	-81 234	53 937	-	47 240	-
Total après transfert	44 375 152	-205 058	5 694 661	-514 710	4 768 256	-3 816 515	54 838 069	-4 536 283	50 301 786
Variation des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	6 642 143	18 585	-621 554	-7 825	-536 789	825 693	5 483 799	836 452	-
Nouvelles production : achat, octroi, organisation...	20 738 278	-59 055	973 783	-104 728	-	-	21 712 061	-163 783	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-12 067 544	24 243	-1 172 075	93 894	-681 770	463 709	-13 921 388	581 846	-
Passage à perte	-	-	-	-	-375 575	375 575	-375 575	375 575	-
Modification de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-2 028 592	53 397	-423 262	3 008	520 556	-13 591	-2 020 036	42 814	-
TOTAL	51 017 295	-186 473	5 073 106	-522 535	4 231 467	-2 990 823	60 321 868	-3 699 831	56 622 038
Variations de la Valeur comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	51 017 295	-186 473	5 073 106	-522 535	4 231 467	-2 990 823	60 321 868	-3 699 831	56 622 038
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	831 954	687 969	143 985	665 563
> 1 an ≤ 5 ans	1 750 706	1 536 189	214 516	1 400 564
> 5 ans	216 214	192 990	23 224	172 971
TOTAL	2 798 873	2 417 147	381 726	2 239 099

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	272 991	158 133	-	141 275	-	572 398
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	1 334	-	399	-	1 733
Total des actifs	272 991	159 466	-	141 674	-	574 131
Passifs : dépôts et emprunts	-	2 268 703	-	2 421	-	2 271 124
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	376	-	-	-	376
Autres passifs	-	64 530	-	-	-	64 530
Total des passifs	-	2 333 608	-	2 421	-	2 336 029
Garanties émises par le groupe	-	1 620 754	-	-	-	1 620 754
Garanties reçues par le groupe	-	-	-	-	-	-
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :						
Charges d'intérêts	45 462	74 395	-	-	-	119 857
Honoraires et commissions	-	62 692	-	-	-	62 692
Autres charges	-	125	-	-	-	125
Total des produits dont :	45 462	11 578	-	30 656	-	87 696
Produits d'intérêts	9 593	69 002	-	9 189	-	87 783
Honoraires et commissions	9 373	1 255	-	8 770	-	19 397
Autres produits	220	-	-	419	-	639
Produits de dividendes	-	216	-	-	-	216

Les parties liées au Crédit du Maroc sont les filiales consolidées, la société mère Holmarcom ainsi que les entités contrôlées par le groupe Holmarcom. Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit du Maroc, les opérations conclues entre Crédit du Maroc et ses filiales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit du Maroc (notes 2.2 "Produits et charges d'intérêts", 2.3 "Produits et charges de commissions" et 3.2 "Actifs financiers au coût amorti" et 3.4 "Comptes de régularisation Autres Actifs et Passifs").

VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

(En milliers de DH)

	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	2 235 047	-	-	-	-	2 235 047
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 602	1 201 987	1 740 104	1 584 559	818	4 544 070
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 018	563 586	77 656	-	31 843	675 103
Actifs financiers au coût amorti	7 544 154	5 055 045	14 308 379	20 366 746	15 928 534	63 202 858
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers par échéance	9 797 821	6 820 619	16 126 139	21 951 305	15 961 195	70 657 078
Banques centrales	-	-	-	-	702	702
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25 134	-	-	-	-	25 134
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers au coût amorti	2 489 790	4 623 808	169 728	-	51 453 328	58 736 654
Dettes subordonnées	-	-	1 237 163	-	-	1 237 163
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers par échéance	2 514 925	4 623 808	1 406 891	-	51 454 030	59 999 653

	31/12/2023					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	2 265 791	-	-	-	-	2 265 791
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 124	1 120 612	273 720	945 527	818	2 366 801
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	184 526	514 569	318 204	-	36 980	1 054 279
Actifs financiers au coût amorti	8 866 126	4 436 785	8 916 762	21 338 632	14 913 002	58 471 308
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers par échéance	11 342 568	6 071 965	9 508 686	22 284 159	14 950 800	64 158 179
Banques centrales	-	-	-	-	884	884
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 984	-	-	-	-	15 984
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers au coût amorti	2 170 834	2 204 506	108 745	-	48 408 613	52 892 698
Dettes subordonnées	969	-	-	1 250 000	-	1 250 969
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers par échéance	2 187 788	2 204 506	108 745	1 250 000	48 409 497	54 160 536

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	8 749 150
Donnés :	8 749 150
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	276 058
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	8 376 974
Clientèle de détail	96 119
Reçus :	-
Garanties financières	5 778 824
Données :	3 168 237
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	231 722
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	2 916 913
Clientèle de détail	19 602
Reçus :	2 610 587
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 610 587
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	-
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	-
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
HOLMARCOM FINANCE COMPANY	5 941 968	54,61	54,61
ATLANTASANAD	1 201 744	11,04	11,04
WAFI ASSURANCE	1 168 523	10,74	10,74
AUTRES	2 568 979	23,61	23,61
Total	10 881 214	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2024, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende brut par action de 41,70 DH.

	2024	2023	2022
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	41,70	34,20	27,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	68,09	46,23	37,15

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Holmarcom S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

BANQUE MAROC ET INTERNATIONALE

comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital Bourse, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Internationale ;

SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES

comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

(En milliers de DH)

Compte de Résultat Décembre 2024	Banque Maroc et Internationale	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	2 358 326	69 776	-	2 428 102
Marge sur commissions	462 089	-120	-1 957	460 013
Produit net bancaire	3 320 544	79 652	-97 014	3 303 182
Charges de fonctionnement	-1 332 692	-26 000	13 307	-1 345 385
Résultat d'exploitation	1 346 910	36 482	-83 707	1 299 685
Résultat net	796 775	21 290	-77 116	740 949
Résultat net part groupe	796 775	21 290	-77 116	740 949

(En milliers de DH)

Bilan Décembre 2024	Banque Maroc et Internationale	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Total Bilan	74 155 042	2 886 853	-2 991 003	74 050 891
dont	-	-	-	-
Éléments de l'Actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 141 091	-	-355 905	4 785 186
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	675 103	-	-	675 103
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	8 092 332	33	-2 426 835	5 665 530
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	54 020 637	2 674 117	-72 716	56 622 038
Immobilisations corporelles	1 622 972	3 459	-128 549	1 497 883
Éléments du Passif				
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 679 962	2 327 509	-2 268 703	1 738 769
Dettes envers la clientèle	57 096 284	134 784	-233 183	56 997 885
Capitaux propres	8 197 796	162 263	-481 205	7 878 853

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service

- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour prime de fin carrière	42 940	41 687
Provisions pour indemnité de départ volontaire	9 507	9 374
Provisions pour prime de fidélité	40 692	40 034
Total	93 139	91 095

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	2,7%	3,4%

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin Décembre 2024 se présente comme suit :

(En milliers de DH)

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	5 325	-2 090	3 235
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels/avantages post emploi	39 988	-16 485	23 503

OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVICES

(En milliers de DH)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EURO	1 218 145	1 218 145	1 185 155	1 185 155
USD	1 255 313	1 255 313	899 196	899 196
GBP	27 943	27 943	13 361	13 361
JPY	1	1	20	20
Autres devises	7 376	7 376	22 395	22 395
TOTAL	2 508 778	2 508 778	2 120 127	2 120 127

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(En milliers de DH)

	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		Valorisation fondée sur des données observables	
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 801 788	-	4 801 788	-	
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	
Titres détenus à des fins de transaction	4 785 186	-	4 785 186	-	
Effets publics et valeurs assimilées	4 544 070	-	4 544 070	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 116	-	241 116	-	
OPCVM	-	-	-	-	
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	
Instruments dérivés	16 602	-	16 602	-	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	241 116	-	-	241 116	
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 127	-	-	38 127	
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	
Titres de participation non consolidés	38 127	-	-	38 127	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	202 989	-	-	202 989	
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	
OPCVM	202 989	-	-	202 989	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-	
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	
OPCVM	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	675 103	-	675 103	-	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	675 103	-	675 103	-	
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	
Effets publics et valeurs assimilées	675 103	-	675 103	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	5 718 007	-	5 476 891	241 116	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-	
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-	

(En milliers de DH)

	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		Valorisation fondée sur des données observables	
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 366 801	-	2 366 801	-	
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	
Titres détenus à des fins de transaction	2 340 677	-	2 340 677	-	
Effets publics et valeurs assimilées	2 014 378	-	2 014 378	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	326 298	-	326 298	-	
OPCVM	-	-	-	-	
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	
Instruments dérivés	26 124	-	26 124	-	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	230 109	-	-	230 109	
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 728	-	-	38 728	
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	
Titres de participation non consolidés	38 728	-	-	38 728	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	191 380	-	-	191 380	
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	
OPCVM	191 380	-	-	191 380	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-	
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	
OPCVM	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 054 279	-	1 054 279	-	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 054 279	-	1 054 279	-	
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	
Effets publics et valeurs assimilées	1 054 279	-	1 054 279	-	
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	3 651 188	-	3 421 079	230 109	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-	
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-	

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca -Maroc

GROUPE CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.878.853 dont un bénéfice net de KMAD 740.949.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 5 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA -
Tél : (212-2) 2 96 79 00 - Fax : (212-2) 2 39 02 26

Abdeslam Berrada Allam
Associé

FORVIS MAZARS



forvis mazars
76 Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél : 05 22 42 34 23

Taha Ferdaous
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 236 182	2 265 665
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 826 646	7 405 972
. À vue	2 922 583	917 518
. À terme	4 904 062	6 488 454
Créances sur la clientèle	53 880 639	49 036 683
. Crédits de trésorerie et à la consommation	18 994 878	18 561 119
. Crédits à l'équipement	12 217 137	9 663 379
. Crédits immobiliers	19 805 294	18 581 240
. Autres crédits	2 863 330	2 230 945
Créances acquises par affacturage	557 472	715 251
Titres de transaction et de placement	5 290 449	3 491 778
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 818 386	3 051 102
. Autres titres de créance	356 924	325 537
. Titres de propriété	115 139	115 139
Autres actifs	342 021	368 111
Titres d'investissement	895 871	1 373 511
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	895 871	1 373 511
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	370 860	303 775
. Participations dans les entreprises liées	328 986	260 577
. Autres titres de participation et emplois assimilés	41 874	43 198
. Titres de Moudaraba et Mouchraka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	890 280	773 454
Immobilisations corporelles	1 097 062	1 122 969
Total de l'Actif	73 387 482	66 857 168

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	13 511 146	12 181 574
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 525 885	5 698 327
Engagements de garantie d'ordre d'établis. de crédit et assimilés	2 535 772	2 293 488
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 449 489	4 189 759
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	2 898 018	2 998 300
Engagements de financement reçus d'établis. de crédit et assimilés	505 570	-
Engagements de garantie reçus d'établis. de crédit et assimilés	2 392 448	2 998 300
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

LIBELLÉ	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 083 716	3 560 419
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements	303 352	247 894
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 648 038	2 376 603
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	57 861	62 942
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	68 447	88 238
Produits sur titres de Moudaraba et moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	425 863	394 879
Autres produits bancaires	580 153	389 864
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	3	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 002 260	794 023
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements	99 883	128 037
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	472 290	380 474
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	161 517	90 940
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	267 471	194 572
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	1 100	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 081 456	2 766 396
Produits d'exploitation non bancaire	46 114	53 246
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 609 602	1 545 437
Charges de personnel	825 211	785 438
Impôts et taxes	26 783	22 261
Charges externes	477 728	501 941
Autres charges générales d'exploitation	26 778	13 012
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	253 102	222 784
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1 211 671	993 674
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	715 728	663 399
Pertes sur créances irrécouvrables	375 575	134 440
Autres dotations aux provisions	120 368	195 835
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	925 536	771 220
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	811 289	503 007
Récupérations sur créances amorties	18 115	25 122
Autres reprises de provisions	96 132	243 091
RÉSULTAT COURANT	1 231 833	1 051 751
Produits non courants	16 262	11 179
Charges non courantes	107 619	217 772
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	1 140 477	845 159
Impôts sur les résultats	442 041	312 367
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698 436	532 791

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	702	247
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 485 176	1 113 484
. À vue	713 298	751 840
. À terme	771 878	361 644
Dépôts de la clientèle	56 864 341	51 678 073
. Comptes à vue créditeurs	39 708 361	35 888 190
. Comptes d'épargne	10 095 790	10 070 845
. Dépôts à terme	6 139 535	4 133 319
. Autres comptes créditeurs	905 120	1 573 233
. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	15 535	12 485
Titres de créance émis	3 180 479	3 424 402
. Titres de créance négociables	3 180 479	3 424 402
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 027 658	1 747 310
Provisions pour risques et charges	1 164 847	1 120 134
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	2 423 941	1 923 507
Dépôts d'investissement reçus	64 029	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 625 959	2 625 959
Capital	1 088 121	1 088 121
Actionnaires, Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 763 793	1 603 139
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	698 436	532 791
Total du Passif	73 387 482	66 857 168

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	2 940 711	2 632 635
- Intérêts et charges assimilées	733 689	599 451
MARGE D'INTÉRÊT	2 207 021	2 033 184
+ Produits sur financements participatifs	68 540	54 804
- Charges sur financements participatifs	-	-
Marge sur financements participatifs	68 540	54 804
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara	-	-
+ Commissions perçues	431 802	405 491
- Commissions servies	72 108	58 489
Marge sur commissions	359 695	347 002
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	170 954	54 357
+ Résultat des opérations sur titres de placement	1 740	224
+ Résultat des opérations de change	316 247	290 912
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	488 942	345 493
+ Divers autres produits bancaires	68 447	88 238
- Diverses autres charges bancaires	110 091	102 324
± Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-1 097	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 081 456	2 766 396
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	20 652	-2 837
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	46 114	53 246
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	1 609 602	1 545 437
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 538 621	1 271 369
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-261 899	-269 710
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-44 888	50 092
RÉSULTAT COURANT	1 231 833	1 051 751
RÉSULTAT NON COURANT	-91 356	-206 593
- Impôts sur les résultats	442 041	312 367
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698 436	532 791

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698 436	532 791
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	253 102	222 784
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	43	13 707
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	57 032	106 242
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	2 451
- Reprises de provisions	49 362	122 361
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 527	40
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	957 724	755 573
- Bénéfices distribués	453 747	372 138
AUTOFINANCEMENT	503 978	383 436

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2023		Montants au 31/12/2024	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	241 590	29 211	258 117	35 104
Créances douteuses	625 935	463 508	637 575	466 981
Créances compromises	3 228 974	2 497 237	3 161 741	2 352 559
TOTAL	4 096 500	2 989 956	4 057 434	2 854 644

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 988 343	3 435 942
Récupérations sur créances amorties	18 115	25 122
Produits d'exploitation non bancaire perçus	70 835	64 546
Charges d'exploitation bancaire versées	-913 995	-722 749
Charges d'exploitation non bancaire versées	-107 619	-217 772
Charges générales d'exploitation versées	-1 356 500	-1 322 653
Impôts sur les résultats versés	-442 041	-312 367
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 257 139	950 069
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-420 674	-591 335
Créances sur la clientèle	-4 955 781	-3 194 893
Titres de transaction et de placement	-1 320 554	-463 103
Autres actifs	26 214	84 350
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	371 692	-1 584 035
Dépôts de la clientèle	5 183 218	3 116 297
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	3 050	-
Titres de créance émis	-243 922	1 811 997
Autres passifs	280 347	448 315
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 076 409	-372 407
III - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	180 729	577 662
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 527	40
Acquisition d'immobilisations financières	-67 129	-7 059
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-344 021	-445 752
Intérêts perçus	26 450	35 539
Dividendes perçus	68 447	88 238
IV - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-314 726	-328 995
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	500 000	500 000
Dépôts d'investissement reçus	64 029	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-87 831	-58 013
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
Dividendes versés	-372 138	-293 793
V - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	104 060	148 194
VI - VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)	-29 937	396 862
VII - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 265 417	1 868 556
VIII - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 235 481	2 265 417

ÉTAT A1 - PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024
INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ÉTAT A2 - ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N É A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N É A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		N É A N T

ÉTAT A3 - ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		N É A N T
II. Changements affectant les règles de présentation		N É A N T

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Deuxième semestre 2024	Premier semestre 2024	Deuxième semestre 2023
2 056 778	2 026 938	1 846 412

ÉTAT B2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 761 268	43 780	11 727 380	305 164	14 837 591	14 825 681
Comptes à vue débiteurs	45 662	43 780	2 673 745	109 714	2 872 901	2 645 395
Créances commerciales sur le Maroc	710 606	-	1 452 918	-	2 163 524	2 116 678
Crédits à l'exportation	-	-	145 470	-	145 470	238 922
Autres crédits de trésorerie	2 005 000	-	7 455 246	195 450	9 655 696	9 824 685
Crédits à la consommation	-	-	-	3 962 315	3 962 315	3 547 160
Crédits à l'équipement	2 991 596	6 004	8 713 525	407 092	12 118 217	9 570 148
Crédits immobiliers	-	-	2 499 410	17 252 516	19 751 926	18 503 111
Autres crédits	-	1 633 198	27 086	-	1 660 285	1 123 949
Créances acquises par affectation	557 472	-	-	-	557 472	715 251
Intérêts courus à recevoir	-	71 880	275 635	-	347 515	360 091
Créances en souffrance	-	-	405 166	797 623	1 202 790	1 106 544
Créances pré-douteuses	-	-	6 656	216 357	223 014	212 379
Créances douteuses	-	-	88 240	82 354	170 594	162 427
Créances compromises	-	-	310 270	498 912	809 182	731 737
TOTAL	6 310 336	1 754 863	23 648 202	22 724 708	54 438 111	49 751 934

ÉTAT B1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	946 216	9 289	656 950	2 036 193	3 648 648	2 266 529
Valeurs reçues en pension	-	1 308 562	-	-	1 308 562	2 201 870
- au jour le jour	-	-	-	-	-	2 201 870
- à terme	-	1 308 562	-	-	1 308 562	-
Prêts de trésorerie	-	30 334	389 342	-	419 676	1 893 759
- au jour le jour	-	-	-	-	-	830 000
- à terme	-	30 334	389 342	-	419 676	1 063 759
Prêts financiers	-	-	3 055 258	-	3 055 258	2 364 558
Autres créances	-	2 243	323 673	-	325 916	134 256
Intérêts courus à recevoir	-	5 163	9 639	-	14 802	24 516
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	946 216	1 355 591	4 434 862	2 036 193	8 772 862	8 885 488

ÉTAT B3 - VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	356 924	5 714 257	115 073	67	6 186 320	4 865 289
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	5 714 257	-	-	5 714 257	4 424 613
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	356 924	-	-	-	356 924	325 537
Titres de propriété	-	-	115 073	67	115 139	115 139
TOTAL	356 924	5 714 257	115 073	67	6 186 320	4 865 289

ÉTAT B4 - VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	4 526 667	4 526 667	4 338 300	-	4 169 978	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 169 743	4 169 743	3 988 300	-	4 169 978	-
Autres titres de créance	356 924	356 924	350 000	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	764 030	763 782	754 839	2 267	248	248
Bons du Trésor et valeurs assimilées	648 642	648 642	639 700	2 267	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	115 387	115 139	115 139	-	248	248
Titres d'investissement	909 693	895 871	870 700	-	-	13 822
Bons du Trésor et valeurs assimilées	909 693	895 871	870 700	-	-	13 822
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 200 390	6 186 320	5 963 839	2 267	4 170 226	14 070

ÉTAT B5 - DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Actif	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	92 905	84 688
Sommes dues par l'état	27 519	30 106
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	1 091	1 500
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	64 294	53 082
Valeurs et emplois divers	3 529	1 885
Comptes de régularisation	245 587	281 539
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	27 940	27 472
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	37 452	68 498
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	811	1 512
Produits à recevoir	23 519	11 747
Charges constatées d'avances	19 394	8 317
Autres comptes de régularisation	136 471	163 992
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	342 021	368 111

ÉTAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice	
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		
Participations dans les entreprises liées						328 986	328 986			
CREDIT DU MAROC INTERNATIONAL	Etab. de Crédit	1655 KUSD	100,00%	7 443	7 443	31/12/2024	2562 KUSD	741 KUSD	1076 KUSD	
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/2024	47 684	46 163	44 211	
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	100,00%	138 735	138 735	31/12/2024	141 542	29 653		
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/2024	10 276	9 176	4 500	
SIFIM	Immobilière	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/2024	173 679	3 810	5 386	
CDMCB	Financière	15 000	99,99%	15 000	15 000	31/12/2024	15 139	181		
OPCI VALORIMO	OPCI	1 000	99,99%	1 000	1 000	31/12/2024				
Autres titres de participation et emplois assimilés						57 388	41 874	-	-	-
ATLASNET	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-					
HOLDING SINCOMAR	Sté Participation	300	27,97%	21	-					
ECOPARC DE BERRECHID	Industriel	55 000	16,36%	9 000	35					
SETTAPARK	Industriel	40 000	16,32%	6 530	3 468					
INTERBANK	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840				63	
SOGEOS	Industriel	35 000	13,20%	4 622	4 622				1 945	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000					
EUROCHEQUES MAROC	Moyen de paiement	500	6,68%	33	-					
STE IMMOB INTERBANCAIRE	Financière	19 005	6,67%	1 267	1 239					
STE MAROCAINE DE GESTION DE FONDS DE GARANTIE ET DE DEPOTS BC	Financière	4 374	4,45%	59	59					
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	5,54%	2 221	1 316					
SOGEPB	Industriel	18 000	5,00%	900	900				393	
BOURSE DE CASABLANCA	Financière	387 518	3,00%	11 765	11 765					
Divers	-	-	-	5 630	5 630					
TOTAL				386 375	370 860					

ÉTAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sortie	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 370 331	477 276	216 874	1 630 734	596 716	143 739	-	740 455		890 280
- Droit au bail	20 829	-	3 400	17 429	-	-	-	-		17 429
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-		-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 349 503	477 276	213 474	1 613 306	596 716	143 739	-	740 455		872 851
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 541 990	145 539	76 694	2 610 835	1 419 081	109 363	-14 671	1 513 773		1 097 062
- Immeubles d'exploitation	1 237 611	18 186	5 680	1 250 117	475 909	30 368	-2 616	503 661		746 457
. Terrains d'exploitation	357 875	-	2 250	355 625	-	-	-	-		355 625
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	851 927	18 186	3 430	866 684	448 155	30 350	-2 616	475 888		390 795
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	27 808	-	-	27 808	27 754	18	-	27 772		36
- Mobilier et matériel d'exploitation	582 356	56 046	5 274	633 128	458 211	42 659	-3 389	497 480		135 648
. Mobilier de bureau d'exploitation	109 304	3 669	989	111 984	84 850	7 300	-975	91 175		20 809
. Matériel de bureau d'exploitation	22 714	1 348	2 462	21 599	13 827	1 103	-603	14 328		7 271
. Matériel de bureau Telecom	86 091	5 407	-	91 498	62 441	6 692	-	69 132		22 365
. Matériel Informatique	298 025	42 595	856	339 764	236 245	25 422	-856	260 811		78 954
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	401	-	-	401	387	4	-	392		10
. Autres matériels d'exploitation	65 820	3 028	967	67 882	60 461	2 138	-956	61 642		6 239
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	639 279	70 038	65 653	643 664	427 356	33 237	-8 578	452 015		191 649
- Immobilisations corporelles hors exploitation	82 745	1 268	87	83 926	57 605	3 100	-87	60 618		23 308
. Terrains hors exploitation	2 152	-	-	2 152	-	-	-	-		2 152
. Immeubles hors exploitation	49 093	-	-	49 093	36 748	1 261	-	38 009		11 084
. Mobiliers et matériel hors exploitation	9 641	20	87	9 573	8 600	516	-87	9 029		545
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	21 859	1 248	-	23 107	12 257	1 323	-	13 579		9 528
- Écart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Total	3 912 322	622 815	293 567	4 241 570	2 015 797	253 102	-14 671	2 254 228		1 987 342

ÉTAT B9 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
A - Immobilisations incorporelles	3 400	-	3 400	-	-	-3 400
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	3 400	-	3 400	-	-	-3 400
B - Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	5 680	2 618	3 062	4 500	1 438	-
Immeubles d'exploitation bureaux	5 680	2 618	3 062	4 500	1 438	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	3 502	3 477	25	92	89	-24
Mobilier de bureau d'exploitation	989	975	14	26	23	-14
Matériel de bureau d'exploitation	603	603	-	24	24	-
Matériel de bureau Télécom	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	856	856	-	33	33	-
Matériel d'imprimerie	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outils	-	-	-	-	-	-
Matériel de sécurité	839	833	6	-	-	-6
Petit mobilier matériel et outillage	30	30	-	1	1	-
Coffres forts	98	93	5	-	-	-5
Mobilier Hors exploitation	87	87	-	8	8	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	10 209	8 579	1 630	-	-	-1 630
Agencement et aménagement	10 209	8 579	1 630	-	-	-1 630
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Agencement et aménagement	-	-	-	-	-	-
Total	22 791	14 674	8 117	4 592	1 527	-5 053

ÉTAT B10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établisse- ments de crédit et assimilés au Maroc	Établisse- ments de crédit à l'étranger		
Comptes ordinaires créditeurs	702	4 085	6 682	295 320	306 789	594 649
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	-	200 000	223 534	423 534	295 437
- Au jour le jour	-	-	200 000	-	200 000	-
- À terme	-	-	-	223 534	223 534	295 437
Emprunts financiers	-	2 179	-	524 191	526 370	33 615
Autres dettes	-	-	208 765	-	208 765	159 139
Intérêts courus à payer	-	20 405	14	-	20 419	30 891
TOTAL	702	26 669	415 461	1 043 046	1 485 878	1 113 731

ÉTAT B11- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	707 220	146 807	11 652 620	27 299 653	39 806 300	35 899 634
Comptes d'épargne	-	-	3 001	10 028 614	10 031 615	9 989 903
Dépôts à terme	-	920 000	1 441 593	3 626 155	5 987 748	4 090 027
Autres comptes créditeurs	3 181	-	661 811	237 815	902 806	1 578 426
Intérêts courus à payer	-	-	-	135 873	135 873	120 083
TOTAL	710 401	1 066 807	13 759 024	41 328 109	56 864 341	51 678 073

ÉTAT B13 - DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels vendus	-	-
Opérations diverses sur titres	53 233	79 856
Créditeurs divers	881 486	721 968
Sommes dues à l'état	493 104	263 839
Sommes dues aux organismes de prévoyance	29 215	27 394
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	6 178	5 567
Fournisseurs de biens et services	697	352
Divers autres créditeurs	352 293	424 816
Comptes de régularisation	1 092 939	945 487
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succursales et agences au Maroc	488	566
Charges à payer	447 890	379 328
Produits constatés d'avance	606 023	521 539
Autres comptes de régularisation	38 538	44 054
Total	2 027 658	1 747 310

ÉTAT B14 - PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2024
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	2 916 170	687 171	814 263	23	2 789 102
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 865 464	687 128	793 099	23	2 759 517
Titres de placement et investis- sment	18 124	-	4 054	-	14 070
Titres de participation et emplois assimilés	32 582	43	17 110	-	15 515
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	1 120 135	148 925	104 212	-	1 164 848
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	99 545	28 600	18 190	-	109 955
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	758 337	57 032	28 667	-	786 702
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	88 873	1 487	-	-	90 360
Provisions pour autres risques et charges	173 380	61 806	57 355	-	177 831
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 036 305	836 096	918 475	23	3 953 949

ÉTAT B12 - ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DÉPÔT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nomi- nale unitaire	Taux nominal	Mode de rem- boursement	Montant Global
Certificats de Dépôts	31/05/2024	30/05/2025	100,00	3,40%	INFINE	58 000,00
Certificats de Dépôts	30/08/2024	28/02/2025	100,00	2,89%	INFINE	700 000,00
Certificats de Dépôts	02/09/2024	03/03/2025	100,00	2,89%	INFINE	200 000,00
Certificats de Dépôts	30/09/2024	31/03/2025	100,00	2,95%	INFINE	300 000,00
Certificats de Dépôts	30/10/2024	29/01/2025	100,00	2,94%	INFINE	700 000,00
Certificats de Dépôts	31/10/2024	02/05/2025	100,00	2,96%	INFINE	575 000,00
Certificats de Dépôts	31/10/2024	31/07/2025	100,00	3,03%	INFINE	625 000,00
Total						3 158 000,00

ÉTAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2024
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	108 812	-	-	108 812
Autres réserves	1 137 487	-	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 379 660	-	-	1 379 660
Capital	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital appelé	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires, Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 603 139	160 654		1 763 793
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-		-
Résultat net de l'exercice (+/-)	532 791	-532 791	698 436	698 436
TOTAL	5 611 013	-372 138	698 436	6 176 309

ÉTAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	13 673 120	12 318 284
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Filets de sécurité	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 525 885	5 698 327
Crédits documentaires import	947 974	1 183 154
Acceptations ou engagements de payer	205 386	328 681
Ouvertures de crédits permanents	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	4 363 555	4 180 697
Autres ouvertures de crédit confirmés	138	138
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements de financement sur opérations de Ijara et de Mourabaha	8 833	5 658
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 535 772	2 293 488
Crédits documentaires export confirmés	13 738	22 108
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties données aux fonds de placements collectifs en titrisation	-	-
Garanties de crédits donnés	610 672	242 489
Autres cautions, avals et garanties donnés	1 911 362	2 028 891
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 611 463	4 326 469
Garanties de crédits donnés	1 391 213	805 757
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	3 459 830	2 901 324
Autres cautions et garanties données	598 445	482 678
Engagements en souffrance	161 974	136 709
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	2 898 018	2 998 300
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	505 570	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	505 570	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 392 448	2 998 300
Garanties de crédits	118 684	423 752
Autres garanties reçues	2 273 764	2 574 548
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ÉTAT B16 - DETTES SUBORDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaieur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaieur KDH)	Montant N-1 (en contrevaieur KDH)	Montant N (en contrevaieur KDH)	Montant N-1 (en contrevaieur KDH)
MAD	55 000,00	1	3,93%	10 ANS	INFINE	55 000,00	-	-	-	-
MAD	445 000,00	1	3,75%	10 ANS	INFINE	445 000,00	-	-	-	-
MAD	197 500,00	1	4,05%	10 ANS	INFINE	197 500,00	-	-	-	-
MAD	552 500,00	1	4,05%	10 ANS	INFINE	552 500,00	-	-	-	-
TOTAL	1 250 000,00					1 250 000,00				

(En milliers de DH)

Souscripteur	COV	Nbre bons	Catégorie	Nominal	Nominal global	Maturité	Taux en %	Date de jouissance
CASA	18540	1	OB. PERPETUELLE	136 116,26	136 116	Indéterminée	5,014%	14/12/2020
WAFI ASSUR	18541	1	OB. PERPETUELLE	21 752,85	21 753	Indéterminée	5,014%	14/12/2020
DIVERS	9582	5000	OB. PERPETUELLE	100,00	500 000	Indéterminée	4,930%	20/07/2023
DIVERS	9639	5000	OB. PERPETUELLE	100,00	500 000	Indéterminée	4,780%	06/12/2024
TOTAL					1 157 869			

ÉTAT B20 - OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change à terme	3 061 369	2 784 731	-	-
Devises à recevoir	266 898	287 701	-	-
Dirhams à livrer	33 448	36 755	-	-
Devises à livrer	58 306	57 747	-	-
Dirhams à recevoir	2 702 717	2 402 527	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ÉTAT B21 - VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	2 870 589	-	-
Hypothèques	16 110 834	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	6 608 431	-	-
TOTAL	25 589 854	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	58 700	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	58 700	-	-

ÉTAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF :	4 996 001	4 534 783
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	36 187	30 327
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 260 034	1 641 856
Créances sur la clientèle	2 689 641	2 843 815
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	1 413	10 247
Titres de participation et emplois assimilés	8 726	8 538
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF :	4 996 001	4 534 783
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	606 012	610 141
Dépôts de la clientèle	1 889 001	1 503 625
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 500 988	2 421 017
Provisions pour risques et charges	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	1 170 743	1 533 469
Engagements reçus	1 936 053	2 226 079

ÉTAT B25 - MARGE D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
INTÉRÊTS PERÇUS	3 009 251	2 687 439
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	303 352	247 894
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 648 038	2 376 603
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	57 861	62 942
INTÉRÊTS SERVIS	733 689	599 451
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	99 883	128 037
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	472 290	380 474
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	161 517	90 940
MARGE D'INTÉRÊTS	2 275 561	2 087 988

ÉTAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placement	-	-
Titres de participation	3 919	5 575
Participations dans les entreprises liées	64 528	82 662
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	-	-
TOTAL	68 447	88 238

ÉTAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 400 249	360 547	696 963	2 286 158	160 146	4 904 062
Créances sur la clientèle	7 821 587	3 364 245	5 076 702	14 175 875	23 442 229	53 880 639
Titres de créance	605 425	131 226	1 287 729	2 736 108	1 425 831	6 186 319
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	9 827 261	3 856 018	7 061 394	19 198 141	25 028 206	64 971 020
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	52 377	1 351	2 179	715 971	-	771 878
Dettes envers la clientèle	788 370	1 487 929	3 740 457	122 779	-	6 139 535
Titres de créance émis	700 000	1 200 000	1 258 000	-	-	3 158 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	1 250 000	1 157 869	2 407 869
TOTAL	1 540 747	2 689 280	5 000 636	2 088 750	1 157 869	12 477 283

ÉTAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2024	31/12/2023
COMMISSIONS PERÇUES :	431 802	405 491
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	70 340	76 216
sur opérations de change	5 939	10 612
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	17 766	11 759
sur moyens de paiement	245 395	221 196
sur activités de conseil et d'assistance	5 265	2 315
sur ventes de produits d'assurances	9 834	10 244
sur autres prestations de service	77 264	73 149
COMMISSIONS VERSEES :	72 107	58 489
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	3 408	4 316
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 934	2 423
sur moyens de paiement	65 765	51 750
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	359 695	347 002

ÉTAT B28 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2024	31/12/2023
+ Gains sur titres de transaction	227 341	67 795
- Pertes sur titres de transaction	56 387	13 438
= Résultat des opérations sur titres de transaction	170 954	54 357
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	1 264	-
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	476	701
- Moins-values de cession sur titres de placement	-	-
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	-	476
= Résultat des opérations sur titres de placement	1 740	224
+ Gains sur opérations de change	345 132	310 756
- Pertes sur opérations de change	28 885	19 844
= Résultat des opérations de change	316 247	290 912
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RÉSULTAT GLOBAL	488 942	345 493

ÉTAT B29 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	825 211	785 438
Impôts et taxes	26 783	22 261
Charges externes	477 728	501 941
Autres charges générales d'exploitation	26 778	13 012
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	253 102	222 784
TOTAL	1 609 602	1 545 437

ÉTAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	312 682	195 292
Autres produits bancaires	580 153	389 864
Autres charges bancaires	267 471	194 572
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	46 114	53 246
Produits d'exploitation non bancaires	46 114	53 246
Charges d'exploitation non bancaires	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1 211 671	993 674
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en	715 728	663 399
Pertes sur créances irrécouvrables	375 575	134 440
Autres dotations aux provisions	120 368	195 835
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	925 536	771 220
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	811 289	503 007
Récupérations sur créances amorties	18 115	25 122
Autres reprises de provisions	96 132	243 091
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-91 356	-206 593
Produits non courants	16 262	11 179
Charges non courantes	107 619	217 772

ÉTAT B32 - PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	698 436	-
. Bénéfice net	698 436	-
. Perte nette	-	-
II - REINTEGRATIONS FISCALES	548 808	-
1- Courantes	548 808	-
- Impôt sur les sociétés	442 041	-
- Pénalités	920	-
- Impôt de solidarité	41 373	-
- Amendes fiscales	730	-
- Dons et subventions	1 846	-
- Cadeaux et articles	2 337	-
- Amortissement Véhicules	1 042	-
- Dotation provision pour engagements sociaux	1 487	-
- Dotation provision pour risques généraux	57 032	-
- Dotation provision pour propre assureur	-	-
- intérêts Compte courant associé	-	-
2- Non courantes	-	-
- charges non courantes	-	-
III - DÉDUCTIONS FISCALES	-	99 084
1- Courantes	-	99 084
- Revenu du Portefeuille / Titres	-	68 447
- Reprise provision pour engagements sociaux	-	-
- Reprise provision pour risques généraux	-	28 667
- Reprise provision pour propre assureur	-	-
- Reprise provision	-	1 971
2. Non courantes	-	-
TOTAL	1 247 244	99 084
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	-	1 148 160
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	1 148 160
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	-	-
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C)⁽¹⁾	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-
VI - RÉSULTAT NET FISCAL	-	1 148 160
. Bénéfice net fiscal (A - C)	-	1 148 160
ou	-	-
. Déficit net fiscal (B)	-	-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS	-	-
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ÉTAT B33 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANTS
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 231 833
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	548 808
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	99 084
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	1 681 557
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	647 400
. Résultat courant après impôts (=)	1 034 158

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES
ÉTAT B34 - DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 =4)
A. TVA collectée	28 996	323 302	323 239	29 058
B. TVA à récupérer	17 091	153 103	153 064	17 131
. Sur charges	17 907	96 390	96 390	17 906
. Sur immobilisations	-815	56 713	56 674	-776
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	11 905	170 199	170 176	11 928

ÉTAT C4 - DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION	
. Date de clôture ⁽¹⁾	31 décembre 2024
. Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	26 février 25

⁽¹⁾ Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
⁽²⁾ Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables
	N É A N T

ÉTATS DE SYNTHÈSE ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	82 563	38 169
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 145	46
Créances sur la clientèle	2 362 512	1 929 760
Créances sur Mourabaha	2 330 626	1 917 836
Créances sur Salam	-	-
Créances sur autres financements participatifs	-	-
Autres créances sur la clientèle	31 886	11 924
Titres de transaction et de placement	-	-
dont certificat de Sukuk	-	-
Biens acquis dans le cadre de financements participatifs	63 650	73 798
Immobilisations données en Ijara	-	-
Titres d'investissement titres de participation et emplois divers	-	-
dont certificats de Sukuk	-	-
Dont titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Istithmar placés	-	-
Autres actifs	2 068	763
TOTAL DE L'ACTIF	2 511 939	2 042 537

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 204 055	1 015 316
Dettes sur Mourabaha	-	-
Dettes sur Salam	-	-
Dettes sur autres financements participatifs	-	-
Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	1 204 055	1 015 316
Dépôts de la clientèle	259 917	179 662
Comptes à vue créditeurs	223 796	173 462
Autres comptes créditeurs	36 121	6 200
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	15 535	12 485
Dettes sur Mourabaha	15 535	12 485
Dettes sur Salam	-	-
Dettes sur autres financements participatifs	-	-
Autres passifs	700 741	579 974
Provisions pour risques et charges	3 390	3 390
Dépôts d'investissement et Wakala Istithmar reçus	64 029	-
Dotations en capital	240 000	240 000
Reports	-	-8 406
Résultat de l'exercice	24 273	20 116
TOTAL DU PASSIF	2 511 939	2 042 537

TABLEAU DES MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Biens	Montant brut au début de l'exercice	Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part reprise en compte de résultat	Quote-part constatée en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnée (1)	Montant brut à la fin de l'exercice	Encours des créances Mourabaha à la fin de l'exercice
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec la clientèle Mourabaha	486 562	188 146	68 540	12 862	2 825	590 481	2 330 626
Mourabaha pour donneur d'ordre	486 562	188 146	68 540	12 862	2 825	590 481	2 330 626
TOTAL	486 562	188 146	68 540	12 862	2 825	590 481	2 330 626

(1) Par remboursement anticipé ou autres

TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

BIENS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions ou transfert au cours de l'exercice	Montant des cessions au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice	Provisions					Montant net à la fin de l'exercice	
			Exploitation bancaire	Exploitation non bancaire (1)		Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stock	Cumul à la fin de l'exercice		
Biens acquis - Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens acquis - Mourabaha pour donneur d'ordre	73 798	607 404	617 552	-	63 650	NA	NA	NA	NA	NA	NA	63 650
Biens mobiliers	1 833	37 515	37 138	-	2 211	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2 211
Biens immobiliers	71 965	569 889	580 414	-	61 440	NA	NA	NA	NA	NA	NA	61 440
Biens acquis - Salam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens acquis - Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Biens cédés en dehors des contrats de finance participative dont les produits de cession sont constatés en hors exploitation bancaire dans le compte 7613

DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS NON RESTREINTS AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

Dépôts d'investissement	Encours 01/01/2024	Affectation des résultats	Dépôts collectés	Dépôts restitués	Autres variations	Encours 31/12/2024
Dépôts d'investissement reçus	-	-	68 998	5 799	-	63 199
Etablissement de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle	-	-	68 998	5 799	-	63 199
Réserve de préqualification des profits	-	-	-	-	-	-
Etablissement de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle	-	-	-	-	-	-
Réserve pour risques d'investissements	-	-	-	-	-	-
Etablissement de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle	-	-	-	-	-	-
Rémunération distribuée aux titulaires de comptes	-	1 097	-	267	-	830
Etablissement de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle	-	1 097	-	267	-	830
Résultats en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	1 097	68 998	6 066	-	64 029

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	70 573	56 420
Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	68 540	54 804
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	2 031	1 616
Autres produits bancaires	-	-
Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Istithmar reçus	3	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 448	239
Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2	2
Charges sur opérations avec la clientèle	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	345	237
Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	1 100	-
PRODUIT NET BANCAIRE	69 126	56 181
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	28 036	27 776
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	9 324	4 851
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	7 703	3 663
RÉSULTAT COURANT	39 469	27 218
PRODUITS NON COURANTS	-	-
CHARGES NON COURANTS	1	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	39 468	27 218
Impôts sur les résultats	15 195	7 102
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	24 273	20 116

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

DETTES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	-	15 535	15 535	12 485
- Mourabaha (1)	-	-	-	15 535	15 535	12 485
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	15 535	15 535	12 485

(1) principalement les avances sur Mourabaha

(En milliers de DH)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca -Maroc

CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de Crédit Du Maroc comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et une sélection des états de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 8.600.250 dont un bénéfice net de KMAD 698.436 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 5 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



ERNST & YOUNG
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA -
Tél : (212-2) 2 39 79 00 - Fax : (212-2) 2 39 02 26

Abdeslam Berrada Allam
Associé

FORVIS MAZARS



forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél : (212-2) 22 42 34 23

Tahà Ferdaous
Associé